Soyez au courant des propriétés du gaz naturel, qui en fait l'une des sources d'énergie les plus sécuritaires!

Il n'est pas toxique. Sans effet nocif, vous pouvez respirer de l'air avec une faible concentration de gaz naturel.

Il est plus léger que l'air. Dans un espace ouvert, le gaz naturel ne va pas s'accumuler, mais plutôt s'élever et se dissiper.

Il ne s'enflamme pas facilement.

Pour que le gaz naturel s'enflamme, il doit être exposé à une source d'ignition (comme une flamme ou une étincelle), et doit se trouver dans une proportion de 5 à 15 % dans l'air.

Il est facile à détecter. En cas de fuite, on peut identifier sa présence dans l'air à partir d'une concentration aussi faible que 1 %.





Informez-vous avant de creuser

Le sol autour de votre résidence ou de votre entreprise peut cacher des infrastructures souterraines, comme des réseaux d'électricité, de télécommunications ou de gaz naturel.

Avant d'effectuer des travaux qui nécessitent de creuser, comme l'installation d'une clôture ou d'une piscine, faites gratuitement une demande de localisation des infrastructures souterraines auprès d'Info-Excavation.

En ligne

Par téléphone

info-ex.com

1 800 663-9228

Si vous avez mandaté un entrepreneur, demandez-lui s'il a fait les vérifications nécessaires.

Rendez vos installations extérieures de gaz naturel accessibles

En hiver, l'accumulation de neige peut nuire à votre service de gaz naturel ou au bon fonctionnement de vos appareils. Vos installations extérieures de gaz naturel (branchement, compteur, entrée d'air et tuyaux d'évacuation) doivent être accessibles.

- Évitez toute accumulation autour des installations;
- Utilisez un balai ou une brosse pour dégager la neige, plutôt qu'une pelle métallique qui pourrait endommager vos installations.



Bien vivre avec le gaz naturel

Merci de faire confiance à Énergir et au gaz naturel pour votre résidence ou votre entreprise.

Comme votre sécurité nous tient à cœur, nous trouvons important de vous informer périodiquement sur les bonnes pratiques en matière de sécurité avec le gaz naturel.

Numéros de téléphone à conserver

Odeur de gaz naturel ou intoxication au monoxyde de carbone

911 ou **1800 361-8003**

Service à la clientèle d'Énergir

1 800 361-4568 ou **514 598-3222**

Info-Excavation 1 800 663-9228, 514 286-9228

ou info-ex.com

Partenaires certifiés en gaz naturel d'Énergir

1 800 875-9354 ou energir.com/partenaires

Logo FSC

energir.com/securite

energir

energir.com/securite

AP, 07-2023, 10304 Colpron, 7 000 FR, 11 g. 🛞



Même si le gaz naturel est très sécuritaire, le respect de quelques règles simples est de mise.

Les appareils récents à gaz naturel sont très performants et efficaces. Toutefois, comme une voiture, vous devez les faire entretenir annuellement par des professionnels.

Trouvez des professionnels certifiés à energir.com/partenaires.

4 bonnes raisons de faire l'entretien de vos appareils :



C'est une exigence des manufacturiers, qui recommandent un entretien annuel. Advenant un bris, un manque d'entretien pourrait vous causer des problèmes au moment d'appliquer la garantie.



C'est une question de sécurité.

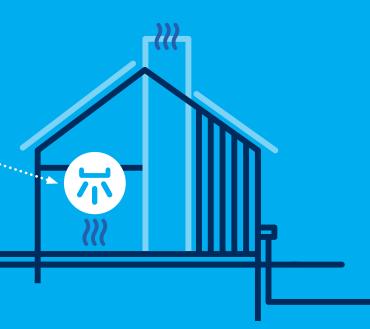
Un équipement non entretenu finit par s'encrasser et la combustion du gaz naturel peut en être affectée.
Une mauvaise combustion peut émettre du monoxyde de carbone, un gaz nocif pour la santé.



C'est une question d'efficacité énergétique. Un équipement mal entretenu pourrait être moins efficace, ce qui peut signifier une facture plus élevée.



C'est un gage de longévité. Un appareil entretenu durera plus longtemps et vous évitera d'investir prématurément dans son remplacement. Installez un détecteur de monoxyde de carbone



Le monoxyde de carbone est un gaz inodore et invisible, qui peut être produit par un appareil à combustible, comme un appareil à gaz naturel, si sa combustion est partielle ou incomplète. Cette situation peut arriver si l'entretien de votre appareil est négligé. Le monoxyde de carbone, s'il n'est pas détecté, peut causer des problèmes graves de santé et même, dans de rares cas, la mort.

Comment prévenir les intoxications?



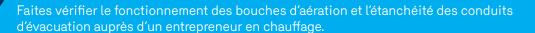
Faites entretenir annuellement tous vos appareils utilisant un combustible.







Comme recommandé par la Régie du bâtiment, la CNESST et les services d'incendie, installez un détecteur de monoxyde de carbone répondant à la norme CSA 6.19 ou UL 2034. Cette installation pourrait même être obligatoire, dépendamment de votre bâtiment et de votre municipalité. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre municipalité.



Quoi faire si vous soupçonnez la présence de monoxyde de carbone? Des symptômes tels que maux de tête, nausées, fatigue, vertiges ou vomissements pourraient être dus au monoxyde de carbone. Dans de tels cas, suivez les instructions suivantes:

- Quittez l'endroit où vous vous trouvez:
- Si une autre personne est incommodée, transportez-la à l'extérieur;
- Contactez le 911;
- Assurez-vous que la cause de la présence de monoxyde de carbone est résolue avant de réintégrer les lieux.

Reconnaissez l'odeur du gaz naturel

Comme le gaz naturel fait partie de votre quotidien, il est important que vous soyez capable d'en reconnaître l'odeur, qui ressemble fortement à une odeur d'œuf pourri.

Grattez et sentez la pastille ci-dessous pour vous familiariser avec l'odeur :



Le saviez-vous?

Le gaz naturel est inodore, mais on y ajoute une substance malodorante, le «mercaptan», pour détecter les fuites. C'est de là que vient l'odeur d'œuf pourri.

Quoi faire si vous détectez une odeur comparable à celle ci-dessus?

- 1. Évitez les flammes et les étincelles. Ne fumez pas. N'actionnez aucun appareil à proximité de la fuite, comme un téléphone portable ou un interrupteur qui pourraient provoguer une étincelle.
- 2. Sortez rapidement de l'immeuble ou éloignez-vous de la fuite si vous êtes déjà dehors. Sans retarder votre sortie, vous pouvez en chemin ouvrir les portes et les fenêtres pour assurer une ventilation maximale.
- **3. Appelez le 911.** Si ce service n'est pas offert dans votre région, appelez au **1 800 361-8003**.